

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2024-40

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'article 15 du projet de loi Simplification ;

Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 8 avril 2024

Émet un avis favorable sur le projet d'article de loi susvisé.

Fait le 11 avril 2024.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Christophe BORIES